

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SAINT AVIT DE TARDES

DELIBERATION N° 2019/19 DU 29 MARS 2019

Portant sur le vote du Budget Primitif 2019

Nombre de membres

- Afférents au Conseil Municipal : 11
- En exercice : 10
- Présents : 09
- Représentés : 0
- Votants : 09
- Exprimés : 09
- Pour : 09
- Contre : 0

Le Conseil Municipal de Saint Avit de Tardes s'est réuni le 29 mars 2019 à 20 heures 00, dans le lieu habituel de ses séances, selon convocation du 21/03/ 2019 sous la présidence de : LEGROS Pierrette, Maire.

Présents : FITSIMONS Thomas, GIRAUD David, FOURNET Alain, LAFORGE Valérie, LAMY Roland, LEGROS Gilles, MARTINOT Jean-Baptiste, VILLETELLE Suzanne

A été désigné secrétaire : GIRAUD David

Sur proposition de Madame le Maire,

Le Conseil Municipal, après délibération,

- décide de voter le budget primitif 2019 qui s'équilibre en dépenses et en recettes,

En section de FONCTIONNEMENT : **202 152,61 Euros**

En section d'INVESTISSEMENT : **195 041,23 Euros**

Fait et délibéré les : jour, mois, an que dessus.

Pour copie conforme

LE MAIRE, Pierrette LEGROS

Acte rendu exécutoire après dépôt en sous-préfecture le : 10/04/2019

Et Affichage du :16/04/2019